

Avis public

Outremont

Montréal



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement AO-245 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;
- 2° que l'objet de ce règlement est de prohiber l'usage prêt sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement d'Outremont.
- 3° Qu'en date du 6 mai 2014, la greffière adjointe de la Ville de Montréal, Mme Colette Fraser, a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement;
- 4° Que ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par la greffière adjointe.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 27 mai 2014.

Marie-France Paquet, Avocate
Secrétaire de l'arrondissement

